



Desaccord sur la garde des enfants, concubinage

Par **sarahdeschamps**, le **10/06/2009** à **23:23**

Bonjour, rnJ'ai quitté le père de mes enfants au mois de février. Nos jumelles ont 6 ans. Leur père était dépendant à l'alcool (il était saoul chaque soir), ne s'occupait pas des enfants...Depuis notre séparation, mon ex concubin assure avoir cessé de boire, même s'il admet être régulièrement saoul le week-end. Au début de notre séparation, nous étions mis d'accord pour que j'ai la garde la semaine et lui un week-end sur 2 plus un jour dans la semaine. Aujourd'hui et assez fermement il réclame la garde partagée. Je vais donc entamer une requête auprès du JAF car je souhaite avoir la garde de mes enfants. Je crains en effet une reprise de l'alcool et c'est une personne avec de gros problèmes psychologiques. (suivi par un psychiatre).rnJe voulais savoir comment se passait les requêtes auprès des JAF, quelles sont les preuves que je dois apporter. Est-ce que je dois fournir des témoignages et si oui mon ex saura t'il le nom des personnes qui ont témoigné ? Est-ce que le juge peut choisir la garde alternée ou un jour de garde dans la semaine même si l'un des parents est en désaccord ?